



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le jeudi 20 février 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Paussac Saint Vivien sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 février 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat- Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis -Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frederic Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	14	Christine Berthé – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Gérard Caignard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Monique Boineau-Serrano à Murielle cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janaillac Edwige Badel à Denis Ferrand

**DELIBERATION N° 2025 / 15** (Code Nomenclature / 7.10)**DATE : 20 FEVRIER 2025****RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau****OBJET : Ouverture de crédits budgétaires en section d'investissement sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2025**

Il est proposé à l'organe délibérant d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors reste à réaliser, ce qui représente un total possible d'ouverture de 742 695.00 €.

Il est ici proposé de n'ouvrir que les sommes nécessaires pour prévoir des crédits en cas de nécessité pour les opérations ci-dessous soit au total la somme de 16 077.00 €.

Il est à préciser que ces dépenses seront reprises au budget 2025 lors de son adoption.  
Vu l'article L1612-I du code général des collectivités territoriales,  
Considérant que le budget de la collectivité n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Il est proposé au conseil communautaire de faire application de l'article susvisé à hauteur maximale de 25 % de la prévision budgétaire 2024 (hors remboursement de la dette et reste à réaliser) avec la répartition suivante :

BUDGET PRINCIPAL		
CHAPITRES	CREDITS OUVERTS AU BP 2024	OUVERTURE DE CREDITS 2025
<b>21 – immobilisations corporelles</b>	<b>2 970 781.00 €</b>	<b>742 695.00 €</b>
Opération 17 « Travaux dans les bâtiments » / assainissement de la guinguette d'Epeluche		14 000.00 €
Opération 76 « Locaux OTI » / Frais de notaire		2 077.00 €
<b>Besoin total chap.21</b>		<b>16 077.00 €</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré autorise le Président, jusqu'à l'adoption du budget principal 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives aux opérations d'investissement citées ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 58**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

Signé électroniquement le 21/02/2025 à 14:51  
par Yves MAHAUD

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribéracois  
Didier Bazinet**



**Monsieur Yves Mahaud**



**Publié le 06-03-2025**